



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 3

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/02/2025

Date d'affichage : 19/02/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

20 FEV 2025

L'an **deux mil vingt cinq, le douze février, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT, M. Alain VALETTE.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE.

Étaient absents non excusés : M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Nathalie REBELLE en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-002**

Domaine : 5.6 - Exercice des mandats locaux

OBJET : Approbation du tableau des indemnités aux élus année 2025.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique,

Vu le CGCT en ses articles L2123-24-1-1, L3123-19-2-1 et L4135-19-2 ;

Considérant que la loi sus visée impose le vote annuel et actualisé du tableau des indemnités des élus par mesure de transparence ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'adopter l'état des indemnités ci annexé à la présente.
2. Dire que le tableau des indemnités sera annexé au BP et au CA 2025.

3. De notifier à M. Le Sous-Préfet le tableau des indemnités.
4. Dire que les crédits sont ouverts au BP 2025 en section de fonctionnement.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 22 voix POUR et 3 CONTRE (M.PEILLE, M.ROQUEFORT, M.PEILLE pour MME REBELLE).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

M. Pierre CAS



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS

COMMUNE DE : QUILLAN

01/01/2024	Elus Municipaux		(3) majoration 15%	(4) = (2) + (3) Total	Délégué EPCI (Syndicat, Intercommunalité)		Conseiller Départemental ou Régional ou Député		TOTAL INDEMNITE BRUTE (4) + (6) + (8)
	(1) % indice 1027	(2) Indemnité de fonction brut mensuel			(5) % indice 1027	(6) Indemnité de fonction brut mensuel	(7) % indice 1027	(8) Indemnité de fonction brut mensuel	
Le Maire :									
Mr CASTEL Pierre	43%	1 767.52	265.13	2 032.65					2 032.65
Les Adjoints :									
Mme PARACHINI Nadia	16.50%	678.23	101.73	779.96					779.96
Mr MANDRAU Jacques	16.50%	678.23	101.73	779.96					779.96
Mme BOUTTIER Sophie	16.50%	678.23	101.73	779.96					779.96
Mr ALARD Gilles	16.50%	678.23	101.73	779.96					779.96
Mme MORENO Amandine	16.50%	678.23	101.73	779.96					779.96
Maire délégué :									
Mr POLY Jean	25.50%	1 048.18		1 048.18					1 048.18
Les Conseillers délégués :									
Mme GIMENEZ Nicole	8.25%	339.11	50.87	389.98					389.98
Mr ROUGER Charles	8.25%	339.11	50.87	389.98					389.98
Mme BINDER Christine	8.25%	339.11	50.87	389.98					389.98
M. Mohammed EL HABCHI					6.00%	246.63			246.63
TOTAUX		7 224.18	926.39	8 150.27		246.63			8 397.20

Majoration pour commune touristique ou chef lieux de cantons etc ... autres cas voir CGCT L 2123-22.

Source : Service RH de la commune de Quillan et de la CPPA.

2025-002

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-02-20T10-12-32.00 (MI259244384)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20250220-2025-002-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation du tableau des indemnités aux élus 2025.
2025.

Date de décision : Feb 20, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

**Identifiant unique de l'acte
antérieur :**

Acte : [MA-DEL-2025-002.PDF](#)

Préparé

Date 20/02/25 à 10:12

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 20/02/25 à 10:12

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 20/02/25 à 10:16